

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

– Examen en application de l'article 88 du Règlement, des amendements restant en discussion sur la proposition de loi visant à garantir l'accès à l'eau potable par la gratuité des mètres cubes vitaux (n° 325) (*M. Gabriel Amard, rapporteur*). 2

Jeudi 24 novembre 2022
Séance à 14 heures 45

Compte rendu n° 31

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

**Présidence de
M. Jean-Marc Zulesi,
*Président***



La Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire a examiné, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements restant en discussion sur la proposition de loi visant à garantir l'accès à l'eau potable par la gratuité des mètres cubes vitaux (n° 325) (*M. Gabriel Amard, rapporteur*).

*La commission a **repoussé** les amendements figurant dans le tableau ci-après :*

N° Amdt	Place	Auteur	Groupe
49	PREMIER	M. CATTEAU Victor	RN
58	PREMIER	M. CHENU Sébastien	RN
59	PREMIER	M. BUISSON Jérôme	RN
47	ap PREMIER	M. CATTEAU Victor	RN
51	2	M. CATTEAU Victor	RN

Membres présents ou excusés

Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

Réunion du jeudi 24 novembre 2022 à 14 h 45

Présents. - M. Gabriel Amard, M. Sylvain Carrière, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Loïc Prud'homme